



# Chronique l'avertisseur

## Quelques conseils de prévention

- Assurez-vous que vos plinthes de chauffage électriques sont bien dégagées de tout combustible (rideau, meuble, jouets, etc.);
- Évitez l'utilisation d'une rallonge pour brancher de façon permanente une chaufferette, branchez-la plutôt directement dans la prise de courant;
- Attention aux cendres chaudes, laissez-les refroidir dans un contenant métallique, à l'extérieur et à au moins 1 mètre de tout combustible, durant au minimum 7 jours, avant de les transvider dans le bac brun;
- Ne faites pas frire des aliments directement dans un chaudron, utilisez plutôt une friteuse homologuée ou friteuse à air;
- Attention aux articles de fumeurs, jetez vos mégots dans un cendrier exempt de tout combustible;
- Inspectez vos lumières de Noël avant de les installer, faites attention à ne pas surcharger vos circuits électriques et pensez à débrancher les lumières lorsque vous quittez votre demeure;
- Assurez-vous que votre résidence soit munie d'un avertisseur de fumée fonctionnel par étage et d'au moins un avertisseur de monoxyde de carbone si vous avez un système de chauffage autre qu'électrique et/ou un garage attenant à votre résidence.

***Toute l'équipe du service de sécurité incendie tient à vous souhaiter un merveilleux temps des fêtes!***

**Alexandre Bilodeau, T.P.I., CFEI**  
Directeur adjoint et chef de division prévention

VILLE DE  
**LA TUQUE**

